

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

SUR LA COMMUNE DE SALICETO (Haute-Corse)

Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI

Notaire

3, Avenue Xavier Luciani

20250 CORTE

Téléphone : 04 95 46 21 33 – télécopie : 04 95 46 20 67

Courriel : marie.casupadovani@notaires.fr

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, notaire à CORTE, le 5 mars 2020 il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261, 2272 et 2265 du Code Civil au profit de :

Monsieur Antoine Joseph ACQUAVIVA, né à SALICETO (Haute-Corse) le 10 mars 1933, depuis décédé à BASTIA le 19 novembre 2019, Monsieur Ange Félix ACQUAVIVA, né à SALICETO (Haute-Corse) le 27 mars 1934, Madame Duchesse Ursule ACQUAVIVA, épouse de Monsieur Etienne NEGRONI, née à SALICETO (Haute-Corse), le 6 février 1940, depuis décédée à BASTIA (Haute-Corse), le 27 août 2012.

Désignation :

SUR LA COMMUNE DE SALICETO (HAUTE-CORSE) : Une parcelle de terre figurant au cadastre sous les références suivantes : Section B numéro 28 lieu-dit pastinello pour une contenance de 07a.88ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Pour avis Me Marie-Carole CASU-PADOVANI, notaire à CORTE

Adresse mail de l'étude marie.casupadovani@notaires.fr

(Où doit être envoyée l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)